

CONDENSÉ SUR LA LIMITATION DES ARMEMENTS



Accord sur les FNI conclu au Sommet de Washington

■ Le 8 décembre, à l'occasion de leur réunion au sommet à Washington, le président Reagan et le premier secrétaire soviétique Gorbatchev ont signé un traité abolissant tous leurs missiles nucléaires de portée intermédiaire (FNI) basés au sol, c'est-à-dire ceux dont la portée est comprise entre 500 et 5 500 kilomètres. En vertu de l'accord, les missiles à plus courte portée, capables de frapper un objectif situé de 500 à 1 000 kilomètres de distance (les SS-23 et SS-12/22 du côté soviétique, les Pershing I du côté américain) seront éliminés dans les dix-huit mois qui suivront la ratification du traité. Quant aux missiles à plus longue portée (SS-4 et SS-20 soviétiques, missiles de croisière lancés du sol et Pershing II dans le camp américain), ils seront détruits au cours d'une période de trois ans. Sur le total des missiles actuellement déployés en Europe et en Asie, l'URSS sera tenue de détruire 857 vecteurs transportant plus de 1 700 ogives, tandis que les États-Unis démantèleront 429 missiles à ogive simple. En outre, l'Allemagne de l'Ouest se débarrassera des soixante-douze missiles Pershing IA conçus pour recevoir des ogives américaines. Du fait que les missiles en stock soient également interdits, quelque 1 752 missiles soviétiques et 859 engins américains seront éliminés en tout.

Une «option zéro» concernant les missiles FNI à plus longue portée avait été formulée par le président Reagan en novembre 1981, mais l'URSS avait rejeté cette proposition, que la plupart des spécialistes de la limitation des armements jugeaient irréaliste parce que les Soviétiques disposaient déjà d'une force importante alors que les États-Unis n'avaient encore déployé aucun vecteur de cette catégorie. En juillet dernier, le premier secrétaire Gorbatchev a révélé que l'URSS accepterait l'élimination globale de tous les missiles FNI, tant à longue qu'à courte portée. Depuis lors, les

négociations ont essentiellement porté sur la vérification.

Les critères de vérification dont le secrétaire d'État Shultz et le ministre des Affaires étrangères Chevardnadze ont convenu à Genève le 24 novembre sont sans précédent. Toutes les installations ayant servi au stockage, à l'entretien et au déploiement des missiles FNI, ainsi qu'une usine de chaque camp où sont fabriqués des lanceurs terrestres de missiles de croisière, feront l'objet d'une inspection directe par l'autre camp moyennant un très court préavis. Sont visées, entre autres, les bases américaines en Europe et les bases soviétiques pour missiles de longue portée SS-25, lesquelles sont également utilisées pour la mise en batterie des SS-20. L'un et l'autre camp sera limité à vingt inspections de ce genre par année pendant les trois premières années, à quinze par année pendant les cinq années suivantes, puis à dix par année pour cinq autres années. D'autres inspections sont prévues, pour vérifier les données fournies par chaque camp sur la taille actuelle de ses forces, et pour assister à la fermeture définitive des bases après l'élimination des missiles. Enfin, pendant treize ans, chaque camp postera des inspecteurs à l'extérieur d'une installation de production de missiles sur le territoire de l'autre, soit, dans le cas des États-Unis, une usine soviétique à Votkinsk servant à l'assemblage des SS-20 et des SS-25 et, dans le cas de l'URSS, une ancienne usine de fabrication du Pershing II dans l'Utah.

L'accord est déjà en butte aux attaques de la droite et de la gauche. Les critiques de la gauche font observer qu'il s'applique uniquement à une toute petite fraction du total des ogives nucléaires détenues par les deux superpuissances (de trois à cinq pour cent selon diverses estimations), que les objectifs assignés aux missiles à détruire peuvent être frappés par les missiles stratégiques à longue portée, dont le nombre n'est plus plafonné par les accords SALT, et que l'OTAN parle déjà de «compenser» les réductions FNI en déployant de nouveaux systèmes nucléaires en Europe. Les détracteurs de droite, au nombre desquels figurent la plupart des candidats républicains aux présidentielles de 1988, soutiennent que les clauses de vérification sont encore insuffisantes, étant donné le penchant qu'ils pré-

tent aux Soviétiques pour la duperie, et que le retrait des missiles américains affaiblira la sécurité de l'Europe occidentale, vu la supériorité présumée de l'URSS au chapitre des forces classiques.

Pour les partisans du Traité, celui-ci pose un jalon historique du fait qu'il prévoit, pour la première fois, l'élimination d'une catégorie entière d'armes nucléaires et qu'il édicte les mesures de vérification les plus exhaustives jamais négociées par les deux camps. Ils espèrent que ces mesures serviront de modèles dans les autres rondes de négociations sur la limitation des armements.

Visite à Krasnoyarsk

■ Les 5 et 6 septembre, un groupe de huit Américains constitué de trois membres de la Chambre des représentants, de quatre experts électroniciens militaires et d'un journaliste s'est vu autoriser à visiter l'emplacement d'un radar soviétique controversé en voie de construction près de Krasnoyarsk, en Sibérie centrale. Le gouvernement Reagan prétend que le radar est conçu pour diriger la lutte anti-missiles balistiques (ABM) et qu'il viole donc le Traité ABM de 1972. L'URSS maintient qu'il doit servir à suivre des objets dans l'espace (ce qui n'est pas interdit par le Traité). La plupart des experts indépendants sont d'avis que le radar est destiné à donner l'alerte en cas d'attaque par missiles balistiques. Si la dernière hypothèse est exacte, le radar devrait, aux termes du Traité, être situé à la périphérie du territoire national et être orienté vers l'extérieur des frontières. Pourtant, le site de Krasnoyarsk se trouve à plus de 600 kilomètres de la frontière la plus proche et fait face au nord-est, couvrant ainsi le territoire soviétique sur une distance de 5 000 kilomètres.

Pendant la visite, les membres du groupe ont pu filmer les lieux sur bande vidéo et prendre plus de 1 000 photographies. Dans un compte rendu présenté par la suite au Congrès, ils ont déclaré que l'absence de protection contre le souffle nucléaire et de groupe électrogène autonome rendait «très improbable» la thèse que le radar puisse servir à diriger les combats, d'autant plus que la fréquence d'exploitation était impropre à cette tâche. Ils ne sont pas arrivés à

décider si le radar était destiné à la préalerte ou à la surveillance dans l'espace (Anthony Battista, ancien ingénieur en armements, jugeait que le radar était «mal adapté» à l'une ou l'autre fonction). Toutefois, ils estimaient que la construction de l'installation ne serait pas achevée avant deux ans au moins et, par voie de conséquence, qu'elle ne constituait pas une violation du Traité ABM pour le moment. D'autres spécialistes en la matière affirment que, s'il s'agit bel et bien d'un radar de préalerte, son emplacement et son orientation violent les dispositions du Traité avant même la mise en service.

Les autorités soviétiques ont offert de mettre le radar «en veilleuse» si les États-Unis en faisaient de même avec deux installations analogues au Groënland et en Grande-Bretagne, que Moscou, cautionné en cela par certains spécialistes occidentaux, juge contraires aux dispositions du Traité. Dans une lettre adressée à la mi-septembre au président Reagan, le premier secrétaire Gorbatchev a vainement demandé au dirigeant américain d'autoriser une inspection soviétique du radar au Groënland (l'installation est opérationnelle depuis juin). Pendant le séjour à Moscou du secrétaire d'État Shultz à la fin octobre, M. Gorbatchev a annoncé un moratoire d'un an sur les travaux de construction à Krasnoyarsk, mais il a toutefois fait observer qu'il escomptait un geste réciproque des États-Unis au sujet de leur radar construit en Grande-Bretagne. Mais M. Shultz a rejeté l'idée.

Nouveaux pourparlers sur les essais nucléaires

■ Le 17 septembre à Washington, MM. Shultz et Chevardnadze ont révéilé la tenue de nouveaux pourparlers sur les limites applicables aux essais nucléaires. Aux termes d'une déclaration conjointe, les deux camps commenceront par négocier des mesures de vérification supplémentaires pour permettre la ratification du Traité de 1974 sur la limitation des essais nucléaires et du Traité de 1976 sur les explosions nucléaires à buts pacifiques, en vertu desquels la puissance explosive des engins